



Modification cahier des charges lotissement

Par **vanikoro**, le **05/07/2014** à **11:23**

BonjourrrnrnAprès avoir obtenu l'accord de la double majorité des colotis du lotissement le maire de ma commune a pris à ma demande un arrêté municipal pour modifier le cahier des charges du lotissement datant de 1953. Faut-il que j'informe tous les colotis et par quelle voie? (courrier individuel ou annonce légale par la presse)rrnrnSi quelqu'un peut m'aider je l'en remercierrnrn Vanikoro

Par **moisse**, le **06/07/2014** à **09:58**

Bonjour,rrnJe ne vois pas à quel titre le maire pourrait modifier ce cahier des charges, qui est une convention de droit privé, même si l'ancienneté de ce cahier pourrait inciter à une approbation préfectorale à l'époque.rnUn bon éclairage sur le sujet ici :rnhttp://www.seban-associes.avocat.fr/fichiers/pub_ef165_modifies.pdf